Yacht Club de Port Fréjus – Challenge Inter Clubs

10 et 11 octobre 2026

Instructions de Course type RIR

1. REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :
- Les Règles d'Introduction à la Régate.
- Le présent avis de course.
- La fiche course, et ses annexes.
- Les règles de l'OSIRIS.

2. TABLEAU OFFICIEL

Tous les documents de course seront exclusivement sur le site du YCPF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1. Les communications se feront via **mail**, **VHF** et **WhatsApp**.



3.2. [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3. Le canal **VHF sera le canal 06**.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet.

5. PROGRAMME DES COURSES

Briefing et Premier signal d'avertissement.

Samedi 10 octobre :

- **12h30 Briefing par VHF 06**
- **12h55 Premier signal d'avertissement**
- **17h30 Résultats et Convivialité à la Base Nautique de Fréjus – Marc Modena (910 Bd d'Alger, 83600 Fréjus)**

Dimanche 11 octobre :

- **10h30 Briefing par VHF 06**
- **10h55 Premier signal d'avertissement**

Les bateaux manquants à finir avant 18h00 le samedi et 16h30 le dimanche seront classés DNF.

6. PAVILLONS DE CLASSE et de Groupes de classement

La régate est ouverte aux bateaux des classes OSIRIS telles que définies dans le règlement FFV 2026.

- OS1 HN B, C, D, et Net < 20 ➔ Flamme Jaune
- OS2 HN B, C, D, et Net >= 20 ➔ Flamme Mauve
- OS3 HN R toutes classes + L ➔ Flamme Verte

5 bateaux minimum par catégorie sont nécessaires. Le président du comité de course se réserve la possibilité d'effectuer des regroupements afin d'effectuer le classement.

7. LES PARCOURS

7.1. Zone de course : Principalement le golfe de Fréjus telle qu'il est dénommée sur les cartes marines, celle-ci étant ici définie comme pouvant aller de la bouée la Chrétienne à la Basse Rabiou.

7.2. Le parcours choisi sera transmis par VHF lors du briefing qui précède le signal d'avertissement

7.3. Définition du parcours. Lors de l'énoncé du parcours au briefing ainsi que sur un tableau à l'arrière du bateau comité, il sera précisé l'ordre de passage des marques ainsi que le côté requis pour leur passage.

- La mention « LD » signifie ligne de départ
- La mention « LA » signifie ligne d'arrivée
- La lettre « T » après le numéro de la marque indiquera qu'il conviendra de laisser la marque mentionnée à tribord.
- La lettre « B » après le numéro de la marque indiquera qu'il conviendra de laisser la marque mentionnée à babord.
- La réutilisation de la mention « LD » signifie qu'il conviendra de repasser par la ligne de départ. Le sens de passage de la ligne pour un franchissement requis pour effectuer le parcours sera la ligne directe depuis la marque précédente.

Par exemple : LD – 8B – 1B – LD - 8B – 1B – LA avec une ligne de départ mouillée en milieu de baie signifie : Départ, bouée banc de Fréjus (laissée à bâbord), bouée base nautique de Fréjus (laissée à bâbord), ligne de départ (à franchir en direction du sud), bouée banc de Fréjus (laissée à bâbord), bouée base nautique de Fréjus (laissée à bâbord), ligne d'arrivée (à franchir en direction du sud).

7.4. La liste des marques de parcours et leur position approximative figure ci-dessous.

7.5. Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 5 minutes après ce signal sera classé abandon (DNF).

8. Pointage officiel à une marque.

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (Ceci modifie la RCV32).

8.1. Les zones qui sont des obstacles sont précisées en annexe. (Carte des dangers).

9. MARQUES

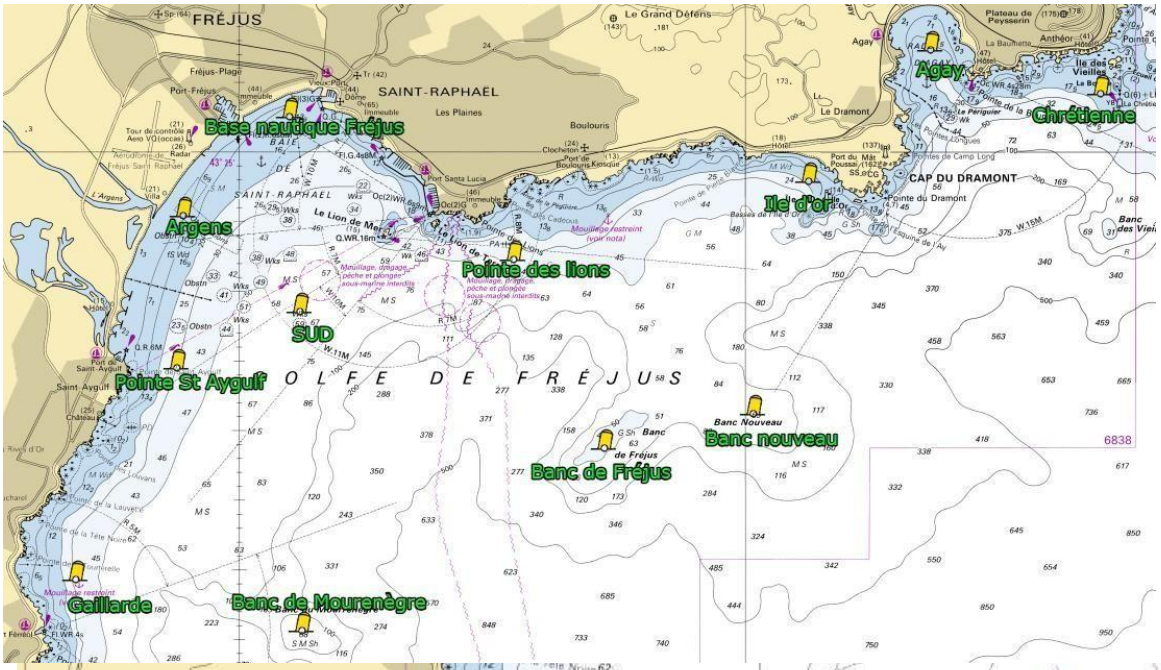
9.1. A des fins de facilitation de son identification, le bateau comité arborera un pavillon blanc dans le mât.

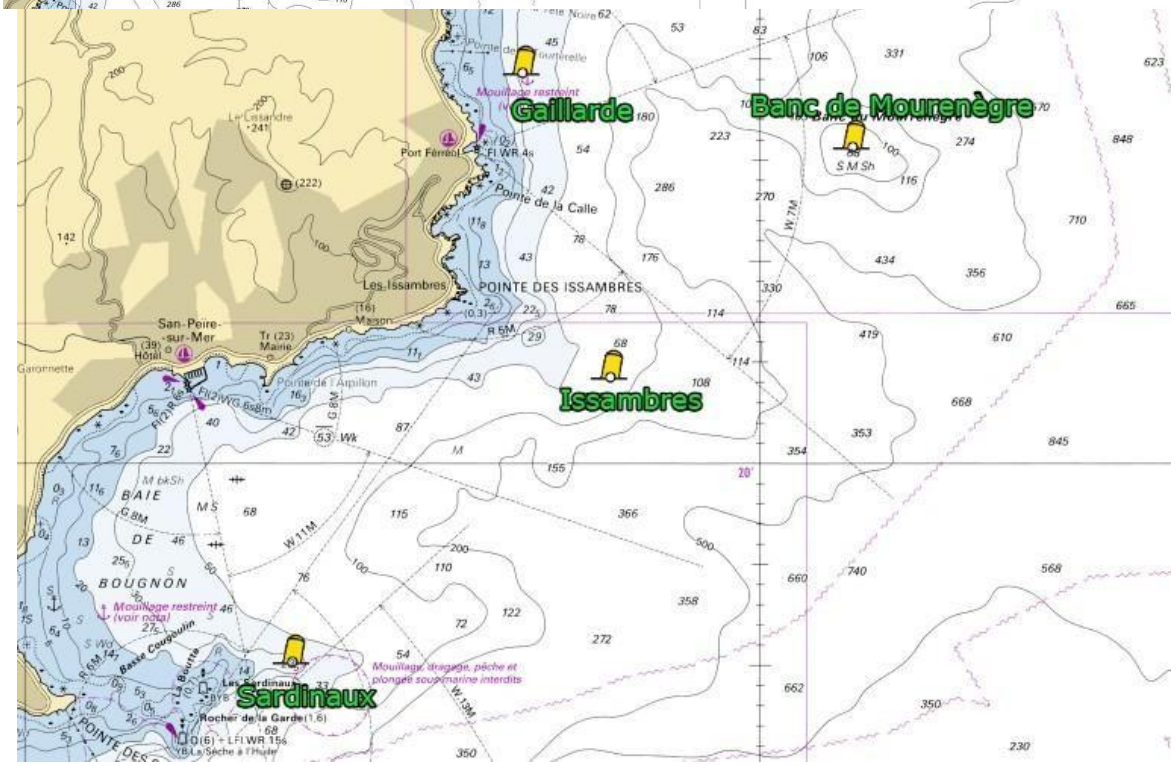
9.2. La ligne de départ sera matérialisée d'un côté par le mât arborant le pavillon orange à bord du bateau comité et à l'autre extrémité par une bouée cylindrique "Bouygues Telecom".

9.3. Les marques de parcours sont des bouées cylindriques blanches et oranges OU jaune.

9.4. La ligne d'arrivée sera matérialisée d'un côté par le mât arborant le pavillon bleu à bord d'un autre bateau comité et à l'autre extrémité par une bouée crayon orange.

		Système WGS84 (degrés minutes)
D	Marque de Départ	x
1	Base Nautique de Fréjus	43° 25.26' N, 6° 45.50' E
2	Argens	43° 24.55' N, 6° 44.45' E
3	Pointe de Saint Aygulf	43° 23.46' N, 6° 44.38' E
4	Gaillarde	43° 21.93' N, 6° 43.38' E
5	Pointe des Issambres	43° 20.41' N, 6° 43.98' E
6	Pointe des Sardinaux	43° 19.00' N, 6° 41.80' E
7	Banc de Mourenègre	43° 21.57' N, 6° 45.61' E
8	Banc de Fréjus	43° 22.85' N, 6° 48.60' E
9	Banc nouveau	43° 23.13' N, 6° 50.06' E
10	Chrétienne	43° 25.42' N, 6° 53.50' E
11	Agay	43° 25.72' N, 6° 51.83' E
12	Ile d'or	43° 24.79' N, 6° 50.61' E
13	Pointe des lions	43° 24.23' N, 6° 47.71' E
14	Lion de mer	Rocher du lion de mer
15	SUD	43° 23.85' N, 6° 45.59' E
16	Libre : définie au briefing	
17,…	Libre : définie au briefing, …	





9.5. Un parcours banane n'utilisant pas les marques ci-dessus pourra être définie au briefing Le cap et la distance approximative des marques seront alors annoncés au briefing.

10. LE DEPART

10.1. La ligne de départ sera matérialisée d'un côté par le mât arborant le pavillon orange à bord du bateau comité et à l'autre extrémité par une bouée cylindrique "Bouygues Telecom".

10.2. Les bateaux en attente, dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

10.3. Si une quelconque partie de la coque d'un voilier est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le bateau sera rappelé par l'envoi du pavillon X accompagné d'un signal sonore. Le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le

canal VHF défini plus haut. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à réparation.

10.4. Pour prévenir qu'une séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes minimum avant l'envoi du signal d'avertissement de la première série.

Procédure de départ

Procédure de Départ	**Avertissement** : **H- 5 mn** envoi du pavillon de les IC + 1 signal sonore — Série Ou club — stipulé dans
	Signal préparatoire : **H - 4 mm** envoi du pavillon **P** ou **I** ou **Z** ou **noir** + 1 signal sonore
	La minute : **H - 1 mm** affalage **P** ou **I** ou **Z** ou **noir** + 1 signal sonore long
	Départ : **H** affalage du pavillon de série ou de club + 1 signal sonore

10.5. Le bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie les RCV A5.1 et A5.2.

10.6. La ligne de départ sera fermée 5 minutes après le départ de la dernière série d'une séquence de course.

Rappel individuel et général

Rappel individuel	Si un ou plusieurs bateaux identifiables volent le départ : Envoi du pavillon **X** + **1** signal sonore ***obligatoire***
Rappel général	Si plusieurs bateaux non identifiables volent le départ : Envoi du **1er substitut** + **2** signaux sonores

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée d'un côté par le mât arborant le pavillon bleu à bord d'un autre bateau comité et à l'autre extrémité par une bouée crayon orange.

.

Arrivée

BLEU	Ce bateau est en position sur la ligne d'arrivée. Couper la ligne dans le sens de la route depuis la dernière marque.

Les organisateurs se réservent la possibilité de proposer une ligne de départ et une ligne d'arrivée distinctes.

Si le comité de course était absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité par VHF.

12. SYSTEME de PENALITES

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE.

Le temps limite pour finir après le 1er pour les classes Osiris et 31.7 sera de **30 minutes** pour les parcours banane et de **50 minutes** pour les parcours côtiers.

14. DEMANDE D'INSTRUCTION

Heure limite des demandes d'instruction : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent** ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour. Soit en déposant le formulaire de réclamation au PC course, soit par mail à yachtclubportfrejus@gmail.com .
Les formulaires seront disponibles au PC course.
Des avis seront affichés au PC course au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.

15. CLASSEMENT

15.1. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course.

15.2. Toutes les courses sont à coefficient 1. Une seule course courue suffira pour valider le classement final.

i) Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV.

ii) Les temps compensés seront calculés en temps sur temps à minima.

15.3. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de l'annexe A des RCV.

15.4. Des prix seront attribués selon le classement de chaque série. Les organisateurs se réservent la possibilité de distribuer en sus des prix par tirage au sort.

16. REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou par téléphone.
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter un spinnaker.Lorsque le pavillon Y est envoyé avec un signal sonore avant ou en même temps que le signal d'avertissement, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les concurrents.
Le canal de course est le 06
Le numéro de téléphone du comité de course est le **06 87 65 49 88**. (Mathieu)
Adresse mail du club : yachtclubportfrejus@gmail.com

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.
Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

18. DETRITUS

Les détritus ne doivent en aucun cas être rejetés à la mer.

19. COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Ceci vaut pour les communications téléphoniques.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Mathieu Rigaud
Président du jury : Philippe Walter assisté de Jean-Luc POREAUX